



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Catherine EMBERGER et M. Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux ;

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Annick SCHERRER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Christiane HASSENFORDER, Adjoint.

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère

Mme Catherine EMBERGER, Conseillère, a donné procuration de vote à M. David BURNER, Conseiller.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21/03/2016
- 2/ Professionnalisation du périscolaire : conventions avec les PEP Alsace
- 3/ Construction d'un bâtiment « périscolaire »
- 4/ Approbation du Budget Primitif 2016 – M 14
- 5/ Chasse : garde-chasse lot N° 2
- 6/ Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00 précises.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Catherine Emberger à M. David Burner
- Mme Liliane Gruneisen à Mme Marie-Odile Fugler
- M. Daniel Rothenflug à Mme Sylvie Plain
- Mme Annick Scherrer à Mme Christiane Hassenforder

Avant de passer à l'ordre du jour, il invite les conseillers à observer un moment de recueillement en mémoire des victimes des attentats du 22/03/2016 à Bruxelles.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner M. Christophe Schaller en tant que secrétaire de séance, assisté de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont quatre procurations), la nomination de M. Christophe Schaller, Adjoint au Maire, et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/12/2015 :

Le Procès-Verbal de la séance du 21/03/2016 est approuvé à l'unanimité, dont quatre procurations (Mmes Emberger, Gruneisen, Scherrer et M. Rothenflug).

2° / POINT : PROFESSIONNALISATION DU PERISCOLAIRE : CONVENTIONS AVEC LES PEP ALSACE :

Dans le cadre de la professionnalisation du périscolaire à la rentrée 2016/2017, il s'avère nécessaire de conclure un partenariat avec les PEP Alsace.

Celui-ci porte sur deux conventions : l'une portant sur l'attribution d'une subvention pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 (*annexe 1*) et l'autre portant sur les objectifs d'activités pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 (*annexe 2*).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer les conventions transmises en annexes 1 et 2 et à l'autoriser à entreprendre toute démarche utile à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (Mmes Emberger, Gruneisen, Scherrer et M. Rothenflug).

3° / POINT : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT « PERISCOLAIRE » :

Suite à l'évolution du périscolaire qui sera professionnalisé à la rentrée 2016/2017, la question de locaux adaptés se pose. La construction d'un bâtiment neuf se révèle opportune afin d'accueillir les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim ainsi que ceux des écoles de Hartmannswiller.

Le lieu de la construction reste à finaliser et des contacts sont en cours, notamment avec l'Association Paroissiale des Œuvres Catholiques.

L'ADAUHR, sollicitée à ce sujet dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance gratuite (convention signée en septembre 2013), a présenté trois projets, dont la construction d'une structure neuve d'une superficie de 180 m² pour une estimation financière de 400.000 € HT et 76.000 € HT de prestations intellectuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont quatre procurations (Mmes Emberger, Gruneisen, Scherrer et M. Rothenflug),

- décide la construction d'un bâtiment périscolaire d'une superficie de 180 m²,
- autorise le Maire à lancer toutes les consultations nécessaires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS ...),
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels et autres organismes,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016, chapitre 23.

4° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - (M 14) :

Lors de ses séances "toutes commissions" des 18/01, 15/02 et 15/03/2016, le Conseil Municipal a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2016 – M 14.

La proposition de budget 2016 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2015 : le budget primitif 2016 intègre les résultats de l'exercice 2015 visés au compte administratif 2015 (cf. point 12 du Conseil Municipal du 21/03/2016) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 13 du Conseil Municipal du 21/03/2016. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2016 sous la forme de décisions modificatives.

Il est proposé de retenir pour le budget d'investissement 2016, les projets principaux suivants :

* reports de crédits 2015 (frais d'études PLU) : 9.000 € TTC

* projets 2016 :

- la révision du POS et sa transformation en PLU 5.000 € TTC (enquête publique)
- l'alignement des rues du village : 5.000 € TTC (enquête publique)
- l'aménagement de chemins ruraux (DETR 2016) : 35.000 € TTC
- l'accessibilité PMR de la salle des fêtes : 14.000 € TTC
- le remplacement des panneaux du sentier viticole : 10.000 € TTC (Gerplan)
- la réfection de la rue de la Fonderie et de la place de Gaulle + marquage : 27.000 € TTC

- la construction d'un bâtiment « périscolaire » : 571.200 € TTC
- les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – mairie – atelier – reliure état-civil) : 14.500 € TTC

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2016 (*annexe 3*) qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 622.903,85 €
- DEPENSES 622.903,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : (hors opérations d'ordre)

- RECETTES 828.966,86 €
- DEPENSES 828.966,86 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (Mmes Emberger, Gruneisen, Scherrer et M. Rothenflug).

5° / POINT : CHASSE : AVIS A DONNER POUR L'ASSERMENTATION DU GARDE-CHASSE DU LOT N° 2 :

M. Christophe Roth, locataire du lot de chasse N° 2 sollicite l'avis du Conseil Municipal en vue de l'assermentation de son garde-chasse, soit

M. Michel TAULEIGNE, né le 26/08/1958 à Guebwiller (Haut-Rhin), domicilié 41, Rue des Tuiles 68500 Jungholtz

La copie de son permis de chasser a été transmise et la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a donné un avis favorable, à condition toutefois, que M. Tauleigne ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de M. Roth Christophe et que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis en vue de l'assermentation dudit garde-chasse.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (Mmes Emberger, Gruneisen, Scherrer et M. Rothenflug).

6° / POINT : DIVERS :

Néant

La séance est close à 20h30.